

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2022**

COMPTE RENDU

Le 15 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (CDG54) a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Le Conseil accepte la proposition de l'assureur CNP Assurances, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

La formule retenue inclue toutes les garanties avec une franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire. Le taux de cotisation est de 6.85 % du traitement indiciaire brut.



Le Maire

Jean HUARD

